

**PROCÈS – VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Séance ouverte à 20 heures

Le vingt-trois avril deux-mille-vingt-quatre à 20 h 00, les membres du conseil municipal de la commune de Vanosc se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Dominique MAZINGARBE Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur MAZINGARBE Dominique, Maire préside la séance.

Étaient présents : Mesdames Véronique BERLAND, et Irène PAIN.

Messieurs Bruno FANGET, Daniel FRERE, Marc GAY, Jean-Pierre LAFONT, Fernand LEPIN, Fabrice MANDON, Bernard PERRIER, et Fabien VIALLETTE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents :

DESGLENE Jérôme

pouvoir à LAFONT Jean-Pierre

SOUBEYRAT-MONTAGNE Karine

pouvoir à MANDON Fabrice

VINCENT Gilbert

pouvoir à MAZINGARBE Dominique

Monsieur Fabrice MANDON a été élu secrétaire de séance

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu du 8 avril 2024.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention: 0

Monsieur VINCENT Gilbert, ouvre la séance.

DELIBERATION N°2024-33 : PRIX DE VENTE D'UNE PORTION DE PARCELLE A MONSIEUR JACQUES PISSENEM

Cette délibération complète la délibération du 13 février 2024 validant la vente d'une portion de parcelle de 512 m² à Monsieur Jacques PISSENEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ❖ Approuve le prix de vente à 15 € le m² d'une portion de 512 m² pour un montant total de 7 680 € issue de la parcelle N°1545 Section B à Monsieur Jacques PISSENEM, située dans la zone artisanale au lieu dit « 1, Impasse des Cars » pour la création d'un atelier.
- ❖ Les frais de bornage seront à la charge de l'acheteur.
- ❖ Charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

Voté à 12 voix pour et 2 abstentions

DELIBERATION N°2024-34 : SUBVENTION ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 500 € dans le cadre des estivales aux associations suivantes :

- Ritmofiesta
- La Vanaude
- Le Monteillet Café
- Les Conscrits 2026-2027

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2024-35 : DENEIGEMENT : DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire dresse le bilan du coût du déneigement des voies communales pour l'hiver 2023-2024 :

- Achat de produit : 2 033,88 € TTC
- Travaux en régie : 3 241,40 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'aide la plus large possible auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Voté à l'unanimité

RAS

La séance est levée à 22 h 30

Prochain Conseil Municipal : mardi 21 mai 2024 à 20 h 00 en mairie

**MAZINGARBE Dominique
Maire**



**MANDON Fabrice
4ème Adjoint**

